

UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Élections Législatives

DU 23 NOVEMBRE 1958

CIRCONSCRIPTION LISIEUX-FALAISE

Électrices,

Électeurs,

Le 28 Septembre dernier, vous avez dit « OUI » à de GAULLE, « OUI » à la France.

Vous avez ainsi appelé de vos vœux :

— la fin de la douloureuse guerre d'Algérie et l'établissement d'une communauté Franco-Africaine qui ne pourra qu'accroître le rayonnement de la France ;

— la stabilité gouvernementale nécessaire à la restauration de l'autorité de l'Etat ;

— la Paix intérieure, par la réconciliation nationale fondée dans la justice sociale.

Ce sont les conditions premières de notre redressement et de la prospérité de notre Pays.

Pour concourir à cette œuvre magnifique, les Françaises et les Français doivent voter pour ceux qui, depuis longtemps, ont manifesté leur confiance sans réserve envers l'Homme du 18 Juin 1940 : le Général de Gaulle, Premier Résistant de France.

Je m'honore d'être l'un de ceux-là.

Aux présentes élections, je ne me réclame pas de son nom, car il n'en a conféré le droit à personne.

Cependant, j'ai toujours estimé qu'il était le plus qualifié pour conduire le destin de la France.

Mes idées à cet égard n'ont jamais varié. Elles étaient exprimées dans mes professions de foi aux diverses consultations électorales précédentes. Aucune équivoque n'est donc possible quant à ma pensée politique.

En répondant « OUI » au Referendum, vous avez condamné les responsables de la faillite de la IVe République. Vous avez manifesté votre désir de voir accéder aux affaires de l'Etat des **Hommes nouveaux**, dont l'action à l'échelon local est un sûr garant de leurs aptitudes aux fonctions publiques.

Je ne vous présente pas un « Programme » traditionnel de candidat qui serait qualifié de « vaines promesses ».

Voici simplement quelques indications qui concernent ma position sur les problèmes les plus importants.

QUESTIONS SOCIALES.

— Suppression des zones de salaire ;

— Amélioration de la législation concernant les accidents du travail ;

— Stabilité des prix, afin d'enrayer la diminution constante du pouvoir d'achat ;

— Continuation de l'effort entrepris en matière de logement aussi bien pour l'habitat rural que pour l'habitat urbain ;

— Maintien des droits acquis par les Anciens Combattants ;

— Aide sociale accrue en faveur des Economiquement Faibles, leur assurant une dignité de vie, l'incidence budgétaire de ces différentes mesures devant être compensée par des **économies draconiennes** dans les dépenses publiques.

COMMERCE ET ARTISANAT.

— Défense des petites Entreprises, notamment par l'égalité fiscale, une partie des revenus devant être considérée comme le salaire normal du Commerçant et de sa femme si elle contribue à la marche de l'Affaire ;

— Retour, dans toute la mesure du possible, à la liberté d'entreprise.

AGRICULTURE.

Il serait absolument faux de supposer que n'étant pas un Professionnel, je me désintéresse des questions agricoles.

Les Maires des communes rurales que je représente depuis dix ans au Conseil Général peuvent, à cet égard, donner les garanties désirables.

Comme Maire de Lisieux, capitale agricole du Pays d'Auge, je suis en rapport permanent avec les milieux ruraux et je maintiendrai le contact avec les Organisations Professionnelles. Ces relations sont d'autant plus indispensables à la veille de l'entrée de la France dans le Marché Commun ; les problèmes de la viande et du lait sont notamment préoccupants, tout comme ceux du blé dans la région de Falaise et de la pomme dans le Pays d'Auge.

Il est nécessaire d'obtenir la parité entre les prix industriels et agricoles, notamment par l'indexation effective des produits agricoles, afin que les cultivateurs, dont les charges ont considérablement augmenté, puissent recevoir une juste rémunération de leur dur labeur.
Il faut limiter les importations, dans toute la mesure compatible avec le complexe économique.

INDUSTRIE.

Dans le cadre de la décentralisation industrielle, il faut favoriser la venue dans nos villes de quelques industries, non pas pour attirer de la main-d'œuvre rurale, mais pour fixer une jeunesse urbaine et redonner vie à nos cités.

RECONSTRUCTION. -- SINISTRÉS.

Les derniers sinistrés sont pénalisés deux fois : une première par le retard apporté à la reconstitution de leurs dommages, et une seconde par le paiement en titres, qui est devenu la règle.
Des crédits suffisants doivent être dégagés afin de permettre le retour au règlement en espèces des dommages d'origine, ainsi d'ailleurs que pour permettre aux sinistrés mobiliers de pouvoir — au besoin par emprunt sur titres — entrer le plus rapidement possible en possession des sommes qui leur sont dues.

JEUNES.

— Effort nouveau dans le domaine de l'Education Nationale, en maintenant la liberté effective de l'Enseignement ;
— Formation professionnelle systématique et recherche de débouchés permettant une certitude d'emploi.

Il ne peut s'agir là que d'idées générales, car, à l'aube de l'ère atomique et de l'entrée de la France dans le Marché Commun, de quoi demain sera-t-il fait ? Qui peut présenter un programme précis pour un mandat de cinq années ?
Au surplus, et en dehors des problèmes d'ordre national que je viens seulement d'énumérer, un Député doit aussi s'occuper **des intérêts supérieurs propres à sa Circonscription.**
En ce qui concerne l'essor des différentes cités, qu'il s'agisse de Lisieux, de Falaise ou des autres Villes, les problèmes sont semblables et à la même échelle.
La prospérité est indivisible et celle des Commerçants est fonction du pouvoir d'achat de tous leurs clients, ruraux et urbains.
Si je suis élu, je prends donc l'engagement formel de rester en liaison avec les Responsables de l'activité économique de la Région : Chambres de Commerce et d'Agriculture, Unions Commerciales, Syndicats d'Initiatives, et cela en collaboration avec les Municipalités et mes Collègues du Conseil Général.
Il est pour le moins indispensable de maintenir toutes les activités existantes, les pôles d'attraction essentiels qui sont menacés de disparaître, sous le prétexte d'une réorganisation administrative ou judiciaire.
J'ai d'ailleurs tenu à mettre l'accent sur l'union entre les deux Arrondissements de la Circonscription, en priant mon Collègue et Ami SIMON, Conseiller Général de Bretteville-sur-Laize, l'un des plus anciens élus de l'Arrondissement de Falaise, d'être le Suppléant prévu par la loi. Je le remercie tout spécialement de cette marque de sympathie qui augure bien d'une collaboration fructueuse.
Quant à la Ville de Lisieux, mes Concitoyens savent bien qu'un mandat parlementaire confié à leur Maire permettrait, grâce à l'autorité qu'il lui confèrerait, de résoudre favorablement et rapidement les problèmes en cours.

Je conclus très simplement en vous assurant, toutes et tous, de ma bonne volonté et de mon désir d'être utile à la France et à notre Région.

DOCTEUR ROBERT BISSON

MAIRE de LISIEUX

Président de la Commission des Finances du Conseil Général du Calvados

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

SUPPLÉANT :

Maurice SIMON

Conseiller Général du Calvados

Secrétaire de la Caisse de Crédit Agricole de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE

ATTENTION ! N'apportez aucune modification à votre bulletin de vote, tout bulletin modifié étant nul.

Imp. « Les Nouvelles de Falaise », Falaise (Calvados). — Novembre 1958.